L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 OCTOBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 9 OCTOBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes d'Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 7e page.

La dépopulation de la France.

M. Javal a commencé, le 16 septembre, à l'Académie de médecine, de Paris, la lecture de sa très importante communication sur les causes de la dépopulation de la France et sur les moyens d'y remédier. De toutes ces causes, la plus importante est la diminution volontaire de la natalité. N'y a-t-il rien à faire contre elle ? Sachons d'abord pourquoi elle existe, pourquoi elle se développe; nous pouvons peut-être alors la combattre et l'arrêter. Et d'abord il faut reconnaître que, depuis cent ans, il semble qu'un génie malfaisant se soit appliqué à disposer de notre législation comme à plaisir pour empêcher les nombreuses familles. Les auteurs du Code civil établissent le partage égal, entre les enfants, de la fortune paternelle pour diminuer la richesse et la puissance des familles nobles; mais voilà que la noble ne pouvant plus avoir d'*aîné* n'aura plus qu'un fils. Et les lois fiscales ? Les impôts de consommation ne sont-ils pas proportionnels au nombre de bouches ? De telle sorte qu'il soit comme une amende à payer d'autant plus élevée qu'on a plus d'enfants. Dès 1862, Ernest Picard montrait les conséquences funestes de ces impôts indirects, véritables impôts de capitation! Les impôts directs agissent dans le même sens. Les portes et fenêtres sont plus nombreuses si on est beaucoup, le logement qu'on habite est plus grand, il faudra payer davantage pour les patentes. Et la loi militaire ! Autrefois, avec le service de sept ans, une famille pouvait qu'un enfant sous les drapeaux, les autres pouvaient se marier; avec le service de trois ans, avec l'obligation pour tous de faire partie de l'armée, la France perdra chaque année plus d'enfants que dans la plus terrible des batailles.

Certes, quoiqu'on puisse dire, les lois retentissent singulièrement sur les mœurs. Transportez nos lois en Angleterre; que le partage des biens s'y introduise avec l'usage de donner des dots aux filles, que le service militaire y soit obligatoire, et vous verrez avec quelle rapidité la natalité y décroîtra.

Etudiant ensuite la natalité dans les différentes classes de la société française, M. Javal montre que les familles aisées surtout restreignent le nombre de leurs enfants. Et cela est doublement fâcheux au point de vue social. Supposez un pays où les familles riches sont nombreuses, où les familles pauvres ont peu d'enfants. Toute la jeunesse sortirait, bien élevée, les capacités se multiplient; les arts, les sciences, l'industrie, le commerce progressent chaque jour, et la nation florissante s'étend au dehors puissante et admirée. C'est là une utopie; encore est-il que malheureusement chez nous les grandes familles sont des familles de prolétaires dont les enfants chétifs ne sont peut-être pas un profit pour la société.

M. Leroy Beaulieu disait, dernièrement, dans le *Journal des Débats* : "Le mal tient à un certain état mental que toutes les idées et institutions officielles tendent à propager." M Javal pense que nous pourrons quelque chose contre cet état mental. Les Allemands disent : "Un enfant, pas d'enfant." Et cela est vrai. Il faut montrer à tous ce qu'est l'enfant unique, couvé par sa mère, abrité contre toutes les intempéries et toutes les luttes, incapable de devenir jamais un homme énergique de sa volonté. Il meurt ! Plus tôt. Il faut faire voir comment le succès, le plus souvent, couronne les efforts des grandes familles où les aînés aident les plus jeunes, qui plus tard soutiendront leurs parents, qui trouvent dans leurs enfants la meilleure assurance contre la vieillesse. Et pourquoi ne pas dire aussi à tout le monde, ce que les vétérinaires savent bien, que le premier né est habituellement inférieur à ses cadets ?

M. Javal cite une statistique intéressante. 1 : 10,000,000 de familles en France. 2,073,000 n'ont pas d'enfants; 2,542,000 en ont 1 ; 2,665,000 en ont 2 ; 1,712,000 en ont 3 ; 937,000 en ont 4 ; 550,000 en ont 5 ; 313,000 en ont 6 ; et 232,000 en ont 7.—M. Javal en tire la conclusion qu'il est urgent de changer les lois et les mœurs.

Etudiant ensuite les moyens proposés par M. Lagneau, M. Javal ne croit pas qu'il soit utile de combattre le célibat. Il n'y a pas plus de célibataires en France qu'ailleurs. Lorsqu'il était médecin militaire, M. Javal a constaté que presque tous les vieux garçons avaient quelque tare qui ne devait pas faire regretter leur état social, et il suppose que, si un Conseil de revision existait pour les femmes, on constaterait sans doute que les vieilles filles sont telles par le fait d'une judicieuse sélection. M. Javal repousse la création de Maternités coûteuses ; l'assistance publique trop débonnaire ; il ne faut pas oublier que l'assistance est un impôt et qu'on diminue la nourriture du travailleur pour entretenir des non-valeurs, ce n'est ni moral, ni utile. Quant à la naturalisation des étrangers, M. Javal l'accepte sans hésiter.

Dans la séance du 23, M. Javal a continué la lecture. Il a étudié les mesures qui pourraient favoriser la natalité. Et d'abord, y a-t-il lieu d'instituer des primes en faveur des familles nombreuses ? La question ne soutient pas l'examen. Il faudrait imposer un budget une charge très lourde, et l'on ne favoriserait que les familles aisées, ce qui n'est pas à souhaiter. Faut-il faire payer une amende aux célibataires ? Cela n'en diminuerait pas le nombre et le but poursuivi ne serait pas atteint. Mieux vaut exempter d'impôt les familles de sept enfants, pour que cette exemption doive augmenter de beaucoup la natalité, mais elle indique le prix que l'Etat attache aux grandes familles. En 1791, l'impôt sur le revenu devait être établi sur des signes certains de la fortune parmi lesquels la valeur de l'habitation, toutes choses égales d'ailleurs, était un des principaux; mais on devait tenir compte pour sa fixation, du nombre des enfants de la famille. Le Premier Consul simplifia les choses, et l'impôt sur le revenu devint l'impôt mobilier actuel. Il serait bon de le modifier dans le sens adopté par les premiers législateurs ; il devait être très différent, selon que la famille serait sans enfant, en aurait de un à trois, ou de trois à six, ou plus de six. Dans ce dernier cas, il serait juste de le supprimer tout à fait. C'est pour obtenir un premier résultat dans cette direction que M. Javal a demandé et obtenu le dégrèvement d'impôts pour les familles de sept enfants et au delà. On lui a reproché d'avoir dégrevé d'impôts des familles riches; mais c'est là un reproche injuste. La loi n'est pas une loi d'assistance ; c'est une loi de justice, car elle reconnaît qu'une famille nombreuse paye beaucoup à l'Etat et qu'il est équitable de ne pas exiger d'elle certaine impôts.

Notre loi militaire pourrait être modifiée d'une façon utile : les cadets d'une famille devraient appartenir de droit à la deuxième partie du contingent. M. Ch Richet a bien montré qu'il n'y aurait là rien de contraire à l'égalité démocratique, car on oublie trop l'égalité des pertes de famille pour ne considérer que l'égalité des conscrits.

Les lois successorales appellent aussi des modifications sérieuses. Il y a bien utile d'établir le partage égal des biens entre les enfants; aujourd'hui, ce partage est funeste; il faudrait laisser au père la liberté de disposer en faveur d'un de ses enfants de la moitié de sa fortune au moins. Mais l'Académie n'a pas à entrer dans les détails des mesures à prendre; il lui suffit de signaler le péril et M. Javal lui propose d'adopter les conclusions suivantes: "L'Académie appelle l'attention des pouvoirs publics sur les conclusions du rapport de M. Lagneau, d'après lesquelles l'arrêt d'accroissement de la population reconnaît pour cause principale la diminution volontaire de la natalité, diminution causée par la situation faite aux familles nombreuses par les lois civiles, fiscales et militaires."

M. Lagneau fait remarquer que, pour empêcher la dépopulation de la France, chacun a son remède et paraît croire qu'il n'y en a pas d'autres : M. Leroy-Beaulieu veut qu'on naturalise les étrangers, M. Alexandre Dumas propose le rétablissement des tours, M. Javal demande qu'on modifie les lois. M. Lagneau reconnaît à chacune de ces opinions une part de vérité. La dépopulation a des causes multiples : on ne la combattra efficacement que par des moyens multiples. Il sera bon de rendre la naturalisation facile, ou même obligatoire : il sera bon de garder le secret aux mères qui confieront leurs nouveau-nés à l'Assistance publique ; il sera bon d'agir sur les mœurs en modifiant les lois. Mais il y aura d'autres mesures à prendre et, parmi les plus importantes, celles qui concernent l'hygiène.

M. Lagneau croit peu à l'influence de l'idée religieuse dans la question qui nous occupe. Si les familles sont nombreuses dans le Finistère, pays de foi catholique, elles comptent très peu d'enfants dans le Lot et dans le Gers, quoique les sentiments religieux y soient tout aussi profonds. D'ailleurs, la natalité est moindre dans les pays catholiques que dans les pays protestants ou orthodoxes, et, si les familles juives sont souvent nombreuses, ce n'est pas à cause de la croyance religieuse, mais bien parce que la mortalité des enfants y est exceptionnelle, grâce à l'usage qu'ont les femmes juives de nourrir leurs enfants et de rester chez elles au lieu de vivre à l'atelier.

Quant à la loi militaire, elle n'atteindra pas la natalité, si elle permet le mariage à vingt-trois ans.

Il est très utile de favoriser le mariage des célibataires. Ceux-ci, a-t-on dit, ont des enfants illégitimes, ce qui importe peu au point de vue de la population. Cela, au contraire, importe beaucoup. La mortalité des enfants illégitimes n'est pas du tout celle des enfants légitimes; elle est beaucoup plus grande : elle atteint quelquefois le chiffre effrayant de 78 0/0. Il faut donc favoriser les mariages, il faut aussi permettre aux femmes abandonnées d'accoucher dans de bonnes conditions, et M. Lagneau réclame pour elles la création de maternités ouvroirs, qui ne coûteront pas aussi cher qu'on vent bien le dire, qui permettront à ces femmes de mener à bien leur grossesse et qui sauveront la vie de leurs enfans.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 4 octobre :

(*Suite.*)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

La semaine dernière, le temps a été variable. Il y a eu des pluies dans certaines parties de la paroisse.

Vendredi, le ciel s'est éclairci, et nous avons eu une température d'automne ce qui nous fait prévoir que la canne va mûrir rapidement.

—On a fini la récolte de presque tout le maïs et du foin. On va labourer et planter, cette semaine, pour profiter du beau temps.

—Il est trop tôt pour mettre la canne en "windrow" pour la semence. La bon le tonnage paraît être au-dessus de la moyenne. Quoique la canne est trop verte pour être roulée, et la capacité de l'appareil trop faible, on a fait une sorte de compromis : on a commencé à couper la canne dix jours plus tôt, en la divisant en deux, en faisant du sucre avec la partie inférieure, et en plantant la partie supérieure. Ce n'est pas là, du reste, une innovation : cela se pratique à Java, depuis nombre d'années, avec beaucoup de succès.

On trouve, dans ce procédé, plus d'un avantage : la canne peut s'expédier plus tôt sur le marché ; le plant d'automne se fait sur les terres les mieux drainées. On tire toujours une meilleure qualité de sucre de la partie inférieure de la plante, attendu que cette partie ne est plus riche et que la glucose se trouve plutôt dans la partie supérieure que l'on réserve pour la semence.

Ajoutons à tout cela que la dépense de la mise en windrow est moindre, et qu'il en reste moins à planter pour le printemps. Nous avons fait une visite sur le Bayou Black, jusqu'à Ellendale, où l'on fait des préparatifs pour installer un double effet. Ce travail a été retardé, mais les clarificateurs sont en place, ainsi que les bouilloires. D'après toutes les apparences, il se passera encore plusieurs semaines avant que la fabrication puisse commencer. Sur la route, nous avons aperçu des champs de cannes d'une qualité inférieure, mais, à tout prendre, à partir de Southdown jusqu'à Ellendale, il y a longues années qu'on n'a fait une plus belle récolte. Si le temps est favorable et que la canne puisse bien mûrir, on ouvrera jusqu'à 40 tonnes de cannes l'acre, au moulin. Il est difficile de rêver des cannes plus belles, plus lourdes, mais le travail sera nous apprendra quelle quantité de matière saccharine elles contiennent réellement.

Si l'on montrait certains champs à un Cubain qui n'a jamais vu la Louisiane, en lui disant que, le 10 mars, la pointe de la plante était à peine sortie de terre, il le croirait difficilement. Après neuf mois, la canne a, ici, un aussi bel aspect qu'à Cuba, après plus d'un an de croissance. Il est vrai que, sur l'île, on n'emploie qu'les fèces d'engrais, si la graine de coton quand on laboure, et que, plus tard, dans la saison, on n'ajoute, non plus, aucun autre engrais.

—Chez MM. McCullum, Shaffer et Minor, la roulaison sera, forcément, prolongée, et si le temps se montre favorable, le rendement sera énorme.

—M. H. C. Minor compte finir de planter, cette semaine, et commencer la campagne le lundi d'après.

—MM. Wagnespack ont fait, la semaine dernière, du sirop sur leur propriété Canes Brake, Grand Caillou.

—En beaucoup d'endroits, la roulaison commencera cette semaine.

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE :

Depuis dimanche dernier, le temps a été excessivement froid. Les planteurs se préparaient pour un hiver long et rigoureux. Le changement actuel aura, probablement, pour effet d'arrêter la végétation dans la canne et de hâter sa maturation.

—Tout le monde, en ce moment, fait le plant d'automne.

—Sur Frances, à M. Louis Kramer, on plante en ce moment 100 acres ; on en plantera 150 autres au printemps; il restera 175 acres pour le moulin.

Frances a de superbes cannes sur la rive gauche du Tèche; cependant, j'ai vu tant de spécimens de belles cannes à sucre, toutes plus belles que celles que j'ai vues, dans le passé, que rien ne me surprend plus. M. Kramer a fait réparer entièrement sa sucrerie ; on y élève, maintenant, une nouvelle cheminée. Tout sera prêt pour le 15.

—Le puits artésien de l'usine centrale Caffery a déjà 515 pieds de profondeur. La sonde traverse, pour le moment, une couche de gravier. M. Frank Sutter, un des propriétaires, et le chef des travaux, M. Sochet, ont la conviction qu'ils obtiendront de l'eau. Ils comptent forer jusqu'à 700 pieds avant que l'eau jaillisse en quantité suffisante.

La Sutter Well Company a considérablement contribué à ravager les puits artésiens dans notre région.

—M. Deming, de Fort Scott, a placé ses triple-effet. Il ne reste plus à effectuer que la connection des différents tuyaux, pour pouvoir commencer les travaux, au moins pour cette première année.

On s'apprête à faire jouer la vapeur, le 15, pour mettre à l'épreuve le fonctionnement des tuyaux. La Compagnie devra commencer vers le 20.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Depuis quelques jours, le temps a été très variable. Nous avons eu des vents du nord, des temps nuageux, des pluies, des froids, entremêlés de rayons ardents du soleil.

—Dans la paroisse Vermilion, on bat le riz. Dans les endroits les plus couverts d'eau, le rendement est meilleur; dans les champs ordinaires, il est médiocre.

Les oiseaux font beaucoup de tort à cette céréale, dont ils sont très friands; aussi, les cultivateurs et les batteurs leur font-ils la guerre.

L'an prochain, nous aurons un moulin à riz d'une grande dimension, à Perry Bridge, cinq milles au-dessous d'Abbeville. La culture du riz y augmentera de plus de 50 pour cent.

Celle de la canne a doublé, cette année. Quant au rendement, il surpassera celui de l'an dernier de cent pour cent.

On commence, ici, à vouloir tirer parti de toutes les terres qui peuvent produire le riz ou la canne ; on desèche, on draine, partout, les marais.

—Le foin est en retard ; les pluies constantes ont entravé la fenaison, la rentrée du maïs, la coupe et la mise en meule du fourrage, ainsi que la coupe du sorgho.

—On se prépare au labour d'automne, qui sera considérable, car on a la prétention de faire une immense récolte, l'an prochain, s'il plaît à Dieu.

—Il y a encore de petits fermiers qui font la roulaison en vue du sirop de batterie, mais cette habitude va se perdre, tout le monde vendant ses cannes à la tonne, aux usines centrales.

—Sur Rose Hill, bayou Vermilion, M. James H. Putnam a de superbes cannes, dans la prairie Gregg. C'est une nouveauté dans le pays, qui commence à s'adonner à la culture des cannes depuis qu'il est possible de les envoyer à des usines centrales.

L'usine de Rose Hill date de 1878; tous les ans, elle augmente le chiffre de sa fabrication et la capacité de ses machines.

Un petit chemin de fer à cheval traverse la prairie Gregg, enlevant toutes les cannes et les transportant au moulin de Rose Hill. On y roulera, cette année, 950 acres—450 provenant de la propriété, 500 venant du dehors. Il y a des acres qui rendront 35 tonnes ; les autres atteindront le chiffre de 25. On compte y faire plus de 500,000 livres de sucre, avec du sirop qui y vieudra du dehors, par petits bateaux à réservoir. La fabrication s'y élèvera à 2,500,000 livres.

Le nombre d'acres semée en cannes sera double, cette année. Il faut donc que l'usine de Rose Hill ait une capacité double en 1891.

—La culture du coton est frappée à mort dans la paroisse Vermillion.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE :

Dans nos paragres, les champs de cannes, verte jusque là, ont pâli depuis quelques jours. Nous n'avons pas de renseignements sur les travaux du plant d'automne, dans la paroisse. Tout ce que nous savons, c'est qu'on est à l'œuvre sur Magnolia, à l'ex gouverneur Warmoth, et sur Belair, à M. J. Dymond.

Sur Magnolia, on remarque, surtout, les cannes venues sur les terres drainées à la tuile. Elles ont, décidément, l'avantage sur les autres.

Sur Stanton, à M. W. R. Rutledge, il y a une récolte splendide; la sucrerie a été refaite complètement; il ne s'y trouve plus que des appareils nouveaux. M. Rutledge compte sur de beaux résultats.

Sur Point Beka, à M. Victor Reaud, belle récolte. M. Reaud est de ceux qui réussissent toujours, même dans les mauvaises années.

—De l'autre côté du fleuve, sur Poydras, M. Gillis a fait aussi une excellente besogne; il a acheté la partie de la propriété qui appartenait à M. Morris. Désormais, il sera non seulement directeur des travaux, mais encore associé sur l'habitation qu'il a tant contribué à mettre en bon état, à rendre très productive.

Scarsdale est une des habitations qui ne font jamais de mauvaises affaires. M. Kernochan y a, encore une fois, une splendide récolte. Il a élevé de nouvelles constructions, assez vastes pour y recevoir, chacune, 100 wagons de sucre. Les chambres sont chauffées à la vapeur, au moyen de tuyaux qui longent à travers les murailles; il y a ajouté deux immenses poêles, qui ont l'apparence de chaudières de six pieds de long. Chaque chambre est couverte d'un vaste "sky light".

Les wagons, au nombre de 200, sont de 4 pouces plus profonds que ceux que l'on emploie d'ordinaire.

Pendant tout l'été, on a travaillé à des améliorations, mais sans bruit, sans secours du dehors. C'est M. Kernochan lui-même qui a tout fait et tout inspecté.

—A présent, tout notre riz est récolté, dans le mauvaise temps, tout aurait été fini avant la fin du mois dernier. Septembre est un mois dangereux pour le riz, surtout dans notre paroisse Plaquemine, si sujette aux orages. Nous n'en avons pas eu, cette année, fort heureusement, et les prix, qui se sont maintenus jusqu'ici, ont puissamment contribué à relever les courages de nos planteurs, qui, depuis six ans, avaient été si cruellement éprouvés.

La clôture d'un congrès important tenu à Paris.

Le Congrès antiesclavagiste, qui a terminé hier, ses travaux, est venu à son heures, et s'est tenu à un bon moment—dit le *Journal des Débats* du 23 septembre. Lorsque nous avons les oreilles assourdies de scandales, les yeux fatigués d'anecdotes équivoques élevées à la hauteur d'événements politiques, lorsqu'on paraît se plaire à rabaisser aux proportions d'un vaudeville le drame de l'histoire, quand nos contemporains prennent plaisir à ébranler les plaies de notre société, c'est un repos et une jouissance peu commune que de voir des hommes venir à Paris de tous les points de l'Europe pour chercher les moyens de faire avancer dans le monde la cause du progrès et de la liberté. Il y a plus de deux cents ans que les Anglais s'occupent de l'abolition de l'esclavage. Ils l'ont décrétée, il y a un demi-siècle. La France a affranchi, en 1848, les esclaves de ses colonies. Lincoln a accompli cette grande œuvre aux Etats-Unis ; dom Pedro au Brésil. Seule, l'Afrique, cette terre des esclaves, avait échappé au courant libérateur. Supprimer l'esclavage à sa source, tel est le but de la croisade que, de nos jours, a entamée le cardinal Lavigerie.

Pour mieux agir en Afrique, il a commencé en Europe une longue campagne, parlant en France, en Angleterre, à Bruxelles, à Rôme, suscitant l'action, écrivant, fondant des comités, remuant l'opinion par le tableau des horreurs africaines, faisant appel aux gouvernements et aux peuples, élevant la voix dans les églises, dans les meetings, s'adressant à toutes les Confessions, et déployant au service de cette grande cause autant d'énergie que d'éloquence.

Le premier succès de cette campagne a été la réunion d'une Conférence. Les gouvernements se sont demandé ce qu'il y avait à faire. La question était donc mûre; elle était posée, il fallait la résoudre. Nous avons parlé en leur temps des négociations poursuivies à Bruxelles. Les diplomates, il faut l'avouer, abordaient avec quelque scepticisme l'étude des moyens propres à abolir la traite; mais, peu à peu, ils ont senti l'importance de l'œuvre; ils se sont attachés à la rendre pratique. L'Acte général de Bruxelles qui est sorti de leurs délibérations marquera une date dans l'histoire de l'abolition de l'esclavage. Pour être promulgué, l'Acte n'attend plus que la signature des représentants des Pays-Bas, qui d'ailleurs n'élèvent aucune objection contre ses dispositions et ne rejettent que l'établissement des droits d'importation au Congo; nul ne pense que l'attente doive être de longue durée. Le Congrès de Paris s'est réuni au lendemain de l'achèvement des travaux de la Conférence de Bruxelles; c'était le moment opportun.

Les diplomates ont fait à Bruxelles une œuvre singulière et peut-être digne de précédence : ils ont posé une série de principes, indiqué des lois à faire et marqué la voie où pouvait s'engager l'initiative privée. Pour répondre à cet appel, le cardinal Lavigerie a rassemblé à Paris les délégués des comités antiesclavagistes d'Europe. A plusieurs reprises, l'Acte de Bruxelles parle du rôle des "Associations nationales," des conditions dans lesquelles elles exerceront leur action. Il fallait que ces Associations prissent acte des droits qui leur étaient concédés, qu'elles donnassent signe de vie à l'heure où l'on reconnaissait leur mission. C'était là le premier but de la réunion de Paris.

Il y en avait un second : entre les comités, il fallait éviter les conflits; leur réunion en une délibération commune, exempte de toute susceptibilité, sous l'empire d'un sentiment semblable, devait faciliter leurs rapports et prévenir des luttes stériles. Chaque comité, d'ailleurs, devait conserver sa pleine indépendance et son caractère national.

On avait beaucoup parlé, depuis quelques années, des volontaires qui s'étaient présentés pour prendre part à une expédition africaine. Jamais le comité de Paris n'avait consenti à organiser une troupe. Il fallait régler la question. Il a été entendu que, si les circonstances rendaient nécessaire une action de ce genre, elle devait être faite en plein accord avec le gouvernement, et sous les réserves stipulées par la Conférence de Bruxelles.

Les véritables expéditions, ce sont les Missions et les postes avancés. Les routes de pénétration et les chemins de fer allant de la côte au centre ne sont possibles que si de hardis pionniers, devançant les rails et les télégraphes, vont creuser des puits, planter des oasis, fonder sur ces chemins du désert ce que nos pères appelaient des "hospices", refuges que nous rencontrons encore en Suisse et aux Pyrénées et qui servent de point de ralliement aux voyageurs égarés. Cette longue chaîne de refuges préparera les voies; les Sociétés antiesclavagistes ont le devoir de les créer, car elles n'arriveront que par ce moyen à couper les routes des caravanes d'esclaves.

Il ne suffit pas de combattre le travail servile : il faut créer le travail libre; il faut poursuivre ces contrats léoniens qui recouvrent une transformation hypocrite de l'esclavage. La France a agi, la Belgique s'est prononcée; les autres puissances africaines doivent agir à leur tour. Le Congrès a réclamé en ce sens des mesures énergiques : il a ouvert un concours pour le meilleur ouvrage populaire contre l'esclavage et un prix de 20,000 fr. a été promis au lauréat.

Ainsi, le Congrès de Paris a touché à un petit nombre de questions et leur a fait faire un pas ; il a resserré les liens qui unissent pour une grande cause dans les différents pays du monde des cœurs généreux, protestans aussi bien que catholiques, assemblés par l'initiative d'un cardinal, pour l'affranchissement d'une fraction de l'humanité. On aime de notre temps à parler de races supérieures et de races inférieures; on soutient que les premières ont le droit d'opprimer les dernières et de les écraser. Ce serait une œuvre impie. La mission des races supérieures, on dit avec grande raison le président du Congrès, M. Kelier, c'est d'aller à ce devoir des races inférieures pour les réhabiliter, les élever à notre niveau, leur faire connaître les vérités et les relever à ce degré d'intelligence d'où l'ignorance et la corruption les ont fait déchoir. Empêcher la traite n'est qu'un premier pas; abolir l'esclavage n'est qu'une seconde étape. Le but à atteindre, c'est de commencer partout, dans le continent africain, à l'égard des noirs, cette œuvre d'éducation qui consolidera et confirmera le relèvement d'une race. Telle est la portée du Congrès réuni à Paris. Ce n'est l'œuvre ni d'un jour ni d'une génération ; ceux qui l'entament savent qu'ils n'en verront pas la fin, qu'ils rencontreront de grandes difficultés, qu'ils ne recueilleront aucun profit ; mais ils auront jeté les fondements de la civilisation en Afrique.

LE THERMOMÈTRE DE LA VIE.—Depuis la naissance jusqu'à un an, la croissance est, en moyenne, de 10 c. 8 m.

De trois à quatre ans, elle se ralentit et n'est plus que de 3 c. 7 m.

De quatre à sept ans, elle est de 5 c. 3 m.

De sept à huit ans, elle est de 8 c. 3 m.

De huit à neuf, de neuf à dix, de dix à onze, elle se maintient à peu près à 5 centimètres par an. De douze à treize, elle est de 4 c. 7 m. De treize à quatorze, elle atteint 5 c. 8 m.

A quinze, elle est de 8 centimètres : de quinze à seize, elle est de 5 c. 1 m. ; de seize à dix-sept, elle est de 4 centimètres et elle se ralentit rapidement à partir de dix-sept ans.

De dix-neuf à vingt ans, elle n'est plus que de 1 centimètre.

Les périodes de croissance les plus actives sont donc de la naissance à un an, de un an à deux, de deux à trois, de sept à huit et de quatorze à quinze.

POUR CACHETER LES LETTRES.—Un petit conseil qui peut intéresser chacun :

Jusqu'ici, pour cacheter les lettres chargées on s'est servi de la cire. Un de nos abonnés nous indique un autre moyen très pratique et tout aussi commode.

On place sur les deux bords à relier de l'enveloppe un pain à cacheter rougi-mouillé, de même grandeur que le cachet employé. On recouvre ce pain à cacheter d'un morceau de papier mince (papier à cigarettes par exemple) d'une dimension légèrement plus grande, et l'on presse fortement avec le cachet.

On obtient une empreinte aussi nette qu'avec de la cire, et quand le tout est sec, la lettre est aussi bien cachetée.

Ce procédé est surtout avantageux pour les lettres à destination des tropiques, où la chaleur fait fondre la cire et attache les plis l'un à l'autre.

La Salsepareille d'Ayer, envoyant un sang pur au cerveau, développe un esprit sain dans un corps sain

LARTIGUE—Décédé mercredi après midi, à l'heure, à l'âge de 79 ans, ETIENNE LARTIGUE. Ses amis et connaissances, ceux des familles Lartigue, Meunier et Théard, ainsi que les membres des Vétérans du Mexique, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St-Philippe entre Mire et Tonti.

SERVICE FUNEBRE.

Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à la messe funèbre qui sera dite vendredi, 10 octobre 1890, à sept heures du matin, à la Cathédrale St Louis, pour le repos de l'âme de Madame Veuve MARIE CARRAU

De la part de sa fille, Mme L. A. Chapotel.

8 oct—8 9

TO-KALON.

Vins rouge, Sauterne et Reeling, vins blanc, Tokay, Angelica, Muscatelle, Blackberry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. Wolf, Crabb, Oakville, comté Napa, Californie.

Paul N. Wormser, seul Agent
129 rue Royale, coin Toulouse
Sample Room No 67 1/2 rue Carondelet, coin Perdido 9 juil—6 m

Une Réunion de la Succursale de la 8e Ward du

Progressive League de la Louisiane

Sera tenue au No 203 rue de Chartres, JEUDI, 9 octobre, à 7 h. 30 du soir.

Par ordre du Président,
9 oct—1f H. ZANDER, Secrétaire.

Ralliez-vous ! Ralliez-vous !

DEMOCRATES !

GRAND MASS MEETING

DES VOTANTS DU
Septième Ward d'Orléans, Premier District Général Nouvelle de la Louisiane,
AURA LIEU
—LE—
Av. St-Bernard et Claiborne,
—LE—
Vendredi, 10 Oct. '90, à 7:30 P M.,
Dans le but de Ratifier la Nomination du
GEN. ADOLPH MEYER
POUR LE CONGRÈS.

Les orateurs suivants haranguront le meeting : Hon. THEO. S. WILKINSON, Hon. B. F. JONAS, Hon. E. A. O'SULLIVAN, de Lafourche, Hon. E. E. TARBAS, Hon. L. O'DOWELL, Hon. ALFRED GOLDTHWAITE, Gen. ADOLPH MEYER.

VENEZ TOUS ! VENEZ TOUS !
9 oct—2f

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la **Salsepareille d'Ayer** eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq. de Lykins, Pa., écrit. "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulageait jusqu'à ce que je prenne de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No 21 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1, six flacons, $5. Valant $6 le flacon.

Bureau de New Orleans Waterworks Co.—49 et 51 rue Carondelet—Nlle-Orléans, 6 octobre 1890. A une assemblée du Board de Directeurs de cette compagnie tenue aujourd'hui un dividende courant de $2 00 par action a été déclaré payable le et après Vendredi 10 octobre 1890 aux actionnaires de cette date.

R. L. MACMURDO
7 oct—7f Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Pelican—Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1890. A une réunion spéciale du Board des administrateurs tenue ce jour un dividende de Deux (2 00) pour cent sur le fonds capital a été déclaré à prendre des profits des trois derniers mois payable sur demande de 9 heures A. M. à 1 heure P. M tous les jours.

F. COUGOT,
4 oct—5f Secrétaire

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.
Ouverts de 10 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1890.
Liste de renseignements.

Aztugues Jean Bernard	Labesse Marie Louise.
Bihon Jean dit Laford	Lagarde François
Bourre Jean	Lasserre Jacques
Cabrol Mathieu	Lavaura Antonin
Chachignon Paul	Lépine Eugène Charles
Clement Alexandre.	
Cegur Pierre	Lussel Jean Marie
Dedeta Pompée	Mora J. M.
de Mascorian (famille)	Ouill & Vicoire (veuve)
Estrade Joseph	Penan Pierre.
Fau e Jean Marie	Robbin Bernard
Favre (mademoiselle) née Robbin Agnès	
Jeanne Alzabie.	Rol-ad Conrad
Fournier Jacques	Torres Vve née Bordéjéor Marguerite sucession	Tejeje Simon
Josselin Louis.	Vignons Justin

Lettres.

Adone, veuve, née Le Cavalier, Fanny.
Conig. Lang'ois, Alexandre.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents j'invite les personnes qui ont à demander des renseignements au Consulat Général de la Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier préalablement par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1890
Le Gérant du Consulat
Signé: G. MEYRIER.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1890.

EN vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 14 août A. D. 1890, ordonnant qu'une élect'on soit tenue le

Mardi, quatrième jour de novembre A. D. 1890,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquante deuxième Congrès, qui sera élu dans les Districts Congressionnels indiqués dans dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1891, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel, comprenant le Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean-Baptiste et St-Jacques.

CHA